

Désignation d'un secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder par un vote à main levée et nomme M. Mickaël PAJOT, secrétaire de séance.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal
du jeudi 18 décembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Sébastien Jumel, Maire, expose que le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux le 29 décembre dernier.

Si ce compte-rendu n'appelle pas d'observations particulières, il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2008.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122 -23 du Code
Général des Collectivités Territoriales – porter à connaissance des
décisions prises depuis le 18 décembre 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Conformément aux dispositions de l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sébastien JUMEL, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 18 décembre dernier, en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 avril 2008 :

→ Fourniture d'abonnements de périodiques français et langue anglaise pour le réseau des bibliothèques-ludothèques de la Ville de Dieppe – Titulaire : SAS EBSCO - Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009 avec possibilité de renouvellement 3 fois pour des périodes de 12 mois chacune – Montant annuel minimum : 12 000 € HT – Montant annuel maximum : 20 000 € HT.

→ Formation « AUTOCAD » dispensée par l'organisme GEOMEDIA de Brest pour 6 agents de la Ville de Dieppe – Coût de la formation : 915 € HT – durée : 1 journée.

→ Mission d'expertise financière et fiscale – Avenant n° 3 portant renouvellement du marché n° 06.005 pour une dernière période de 1 an à compter du 16 janvier 2009 – Titulaire : Cabinet Territoires et Conseil – Coût : 19 261 € HT.

→ Règlement de frais d'huissier à Maître Nelly Marzilly – Fourcaut (Paris) – Procédure d'expropriation concernant les bâtiments « les huileries » - Coût : environ 73 € à ce jour (notification d'acte de justice).

→ Règlement de frais d'huissier à la S.C.P.J. Clément – A. Ferron (Montmorency) – Référé expertise « les Bains » - Coût des interventions : environ 79 €, à ce jour.

→ Spectacle lors des goûters de Noël des RPA, les 16 et 17 décembre 2008 – Titulaire : Association « Albatros » - Coût des prestations : 500 € les 2 séances.

→ Transports (année 2008/2009) – Lot n°2 « Transports liés aux activités des accueils de loisirs » - Avenant n°1 au marché n° 08.211 apportant des précisions sur les conditions de facturation – Titulaire : Cars Denis.

Coût :

- d'un transport intra-muros (autre que Puys) : 55 € HT,
- pour les transports ne donnant lieu qu'à un aller ou un retour : 50 % du tarif du marché, pour toutes les destinations non définies dans le marché, la collectivité demandera et acceptera un devis.

→ Maintenance du progiciel de gestion des bibliothèques – Renouvellement pour l'année 2009 du marché n° 05.435 (dernière période) – Titulaire : Société Ex Libris – Coût annuel de la maintenance : 19 303,07 € HT.

→ Mission d'assistance au recrutement d'un directeur du service Aménagement et Urbanisme – Titulaire : Cabinet FC Conseil – Coût des

honoraires : 8 490 € HT – Frais de graphologie : facturation séparée sur la base d'un coût unitaire de 100 €HT.

→ Convention d'assistance et de mise en place informatique pour la conformité de programmes et des logiciels traitant des taxes professionnelle, foncière et d'habitation – renouvellement de la convention n° 07.379 pour l'année 2009 – Titulaire : Société 4 IT France – Montant : 1 500 € HT.

→ Occupation temporaire du domaine public du Syndicat Mixte du Port de Dieppe – Foire d'hiver 2008 du 1^{er} au 21 décembre 2008 – Mise à disposition consentie à titre gratuit.

→ Maintenance d'une solution de messagerie collaborative et d'un annuaire électronique – Avenant n° 2 portant renouvellement du marché n° 06.387 – Titulaire : Société Network Studio – Durée : reconduction conclue pour une première période de 12 mois à compter du 19.01.09 pour la redevance du droit d'utilisation, et du 19 décembre 2008 pour la maintenance préventive et curative – Coût annuel : pour les droits d'utilisation : 4 675 € HT et pour la maintenance préventive et curative 2 400 € HT .

→ Acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion et d'une remorque d'occasion pour le service des sports – Titulaire : Société Ducastel – Coût : 31 400 € HT (+51 € de frais de carte grise).

→ Distribution du « Journal de Bord », « Dieppe, Mode d'Emploi » et autres publications municipales – Titulaire : Société SONODI – Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009 avec possibilité de reconduction expresse 3 fois pour des périodes de 12 mois chacune – Coût :

Budget « journaux municipaux » :

- Distribution mensuelle du « Journal de Bord » : coût au mille : 49,50 € HT,
- Distribution annuelle de « Dieppe Mode d'Emploi » : coût au mille : 48 € HT,
- Distribution et insertion d'un dépliant culturel : coût au mille : 25,50 € HT
- Distribution et insertion d'une lettre aux habitants : coût au 100 ex avec encartage : 7,99 € HT et 3,58 € HT sans encartage.

Budget « Ville de Dieppe » :

Option : distribution et insertion d'encarts événementiels dans le Journal de Bord :

- format 21 x 29.7 cm : coût au mille avec encartage par le prestataire : 30,49 € HT,
- format : 150 x 210 cm : coût au mille avec encartage : 30,49 € HT, et sans encartage (Journal de Bord + encarts événementiels) : 55 € HT

Distribution et insertion du journal de la « Citoyenneté » : 25,50 €.

- Animation de Noël – Mise à disposition d’une patinoire mobile en plein air – Titulaire : Société Vert Marine – Durée : du 17 décembre 2008 au 4 janvier 2009 – Coût : mise à disposition consentie à titre gratuit.

- Location d’une bouteille médium spécialisée : Titulaire : Société Air Liquide –Durée : 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2008 – Coût de la location annuelle : 172 € TTC.

- Locaux 63 rue de la Barre à Dieppe – Convention d’occupation temporaire entre la Ville de Dieppe, le SYDEMPAD et l’association « Zonta Club de Dieppe et sa région » - Convention d’occupation consentie pour un montant de 500 € pour la journée du 31 janvier 2009.

- Renouvellement d’occupation d’un logement – 2 bis rue Ango à Dieppe – Titulaire : M. Hubert BLANDUREAU – Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009 avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction par période identique, dans la limite de six ans – Montant du loyer : 205,13 €.

- Annulation de la prestation du 20 décembre 2008 : « Tir de feux d’artifice et spectacle pyrotechnique » – lot 2 – marché n° 08.142 – Titulaire : SAS « le 8^{ème} Art » - Report de cette prestation en 2009.

- Régie « droits de place – sanisettes et modules sanitaires » extension aux produits provenant de la location de chalets pendant la période des fêtes de Noël.

- Réaménagement de l’aire de jeux du Val Druel – Titulaire : Société Citec Environnement – Coût du marché :
 - tranche ferme : 32 913,01 € HT,
 - option de tranche ferme « décapage tout-venant et béton en place, évacuation et compactage » : 3 022,50 € HT,
 - option de la tranche ferme « tourniquet » pour 1 737 €HT,
 - tranche conditionnelle : 15 718,86 € HT.

- Fourniture et pose de columbarium espace cinéraire au cimetière de Dieppe-Janval – Titulaire : Société Granimond – Coût : 11 305 € HT -

- Acquisition de fournitures de bureau – Avenant n°1 portant renouvellement du marché n° 08.002 pour une première période (année 2009) – Titulaire : Société Fiducial Office – Montant minimum : 15 000 € HT – Montant maximum : 25 000 € HT.

- Location de quatre bouteilles de gaz industriel – Titulaire : Société Linde Gas SA Durée : renouvellement pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 – Coût de la location : 705,68 € HT.

- Renouvellement du contrat de maintenance n° 06.344 pour l’année 2009 (dernière période) – Logiciels Géomap-Gis – Titulaire : Société GEOMAP - Coût de la maintenance : 1 915,14 € HT.

→ Marché de Noël – Locations de chalets par 7 artisans et commerçants – Durée : du 17 décembre 2008 au 4 janvier 2009 – Tarif forfaitaire : 300 €.

→ Animations de Noël 2008 – Mise à disposition à titre gratuit d'un chalet sur le marché de Noël 2008 – Durée : du 17 décembre 2008 au 4 janvier 2009 - Titulaires : Association CREACOOOP, Association LIONS CLUB.

→ Impression du « Journal de la démocratie locale et citoyenneté » - Titulaire : Imprimerie Lecerf Rouen Offset – Durée : 1 an à compter de la notification du marché avec possibilité de renouvellement 1 fois pour une nouvelle période de 12 mois – Coût : 2 115 € HT pour les 21 000 exemplaires, et 30,72 € HT pour les 1 000 exemplaires complémentaires – Nombre d'impressions prévues : de 6 à 10.

→ Modification de la régie de recette du réseau des bibliothèques-ludothèques – Répartition du montant des avances comme suit :

- Médiathèque Jean Renoir	:	80 €
- Centre Camille Claudel	:	40 €
- Prévert	:	20 €
- Petit Prévert	:	20 €
- Le Drakkar	:	20 €

et extension à l'encaissement des recettes issues de la fourniture d'actes généalogiques.

→ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des portes et barrières automatiques des bâtiments communaux – Avenant n° 3 portant renouvellement du contrat 06.416 à compter du 11 janvier 2009 pour 12 mois – Titulaire : Société ThyssenKrupp Ascenseurs.

→ Maison des associations - Mise à disposition à titre gratuit de locaux aux associations suivantes :

- « Accueil des Villes Françaises » – AVF – Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- Association « Art et Culture » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Cercle Maritime de Dieppe Mers et Marine (s) – Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse pour une période identique,
- « Cerf-volant club de Dieppe » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres » - (CFE – CGC) – Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Confédération Française des Travailleurs Chrétiens » - (CFTC) – Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Fédération de Conseils de Parents d'Elèves » - (FCPE) – Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,

- « Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés » - (FNATH) – Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Fédération Syndicale Unitaire » - (FSU) – Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Maquettes Fan Club » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Association Philatélique de Dieppe » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Association Questions pour un champion » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Association Récréaquilt » - Durée : 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse,
- « Secours Populaire Français »- Durée : Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse.

➔ Maison des associations – Mise à disposition de locaux au bénéfice du Comité Départemental de Seine Maritime de Basket Ball – District Dieppois - Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2009, renouvelable par reconduction expresse pour une période identique – redevance d’occupation forfaitaire : 92 € par mois.

➔ Animation d’ateliers arts plastiques pour enfants à la maison de quartier du Pollet – Titulaire : M. Nicolas STERIN - Durée : de janvier à juin 2009 – Coût : 900 € TTC.

➔ Formation « Permis EB » dispensée par l’Organisme EURL COTARD Entreprises, pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 43 heures - Coût : 1 243,84 € TTC.

➔ Cession de huit véhicules municipaux – Titulaire : Société AB Auto Pièces – Montant de la cession : 956,80 €.

➔ Modification de la Régie de recettes de la mairie de Neuville lès Dieppe pour le recouvrement des produits provenant des photocopieurs et de la location de salles municipales et autorisant un dépôt vente de tickets Stradibus - Objet : augmentation du montant maximum de l’encaisse désormais fixé à 1 500 €.

➔ Maintenance des équipements BLR – renouvellement du marché n° 08.004 pour une période de 12 mois à compter du 30 janvier 2009 – Titulaire : Société Net Thelle Informatique – Coût annuel de la maintenance : 12 922 € - Tarif horaire en cas de dépannage en dehors du cadre de maintenance : 90 € HT.

➔ Mise à disposition gratuite du site internet « Localtis.Info – Prestataire : Caisse des Dépôts et Consignations ».

→ Acquisition de fournitures scolaires – Titulaire : Librairie des Ecoles et Janvier – Durée : marché passé à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une période d'1 an avec possibilité de renouvellement, 2 fois pour des périodes identiques – Montant annuel minimum 25 000 € HT – Montant annuel maximum : 52 000 € HT.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Conseil consultatif d'exploitation de la Halle à Marée de Dieppe –
Désignation d'un représentant suppléant**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le règlement de la Halle à Marée de Dieppe prévoit la constitution d'un conseil consultatif d'exploitation, instance au sein de laquelle la Ville de Dieppe siège en qualité de commune d'implantation de la Halle.

Ce conseil consultatif d'exploitation comprend au total 16 membres qui sont nommés par le Préfet de Région.

Par délibération en date du 30 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné M. Lucien LECANU pour représenter la Ville au sein de cette instance.

Par courrier reçu en mairie le 16 octobre dernier, Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie a invité la Ville de Dieppe à désigner un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Se déclare candidat : M. Jacques Boudier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Union Centriste de Dieppe » ne participent pas au vote.

M. Jacques Boudier est désigné par 31 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Syndicat Mixte de Promotion de l'activité Transmanche – Désignation
d'un nouveau représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche qui regroupe en son sein le Département de la Seine Maritime, la Ville de Fécamp, la Ville de Dieppe, la communauté de communes de Fécamp et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, a pour objet le développement et la promotion de l'activité transmanche entre la Seine Maritime et le sud de l'Angleterre.

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a élu pour siéger au sein du Comité Syndical : M. Lucien Lecanu, M. Hugues Falaize, M. Christian Cuvilliez, Mme Vérane Legrand et M. Jacques Boudier.

Vu :

- Les articles L5211-7, L 5211-8 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les délibérations des 29 juin et 21 septembre 2000 par lesquelles la Ville de Dieppe a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche,
- L'article 7 des statuts et les annexes 1 et 2 fixant à 5 le nombre de représentants de la Ville de Dieppe au comité syndical,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant en remplacement de M. Jacques BOUDIER,

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette élection.

Se déclare candidat : M. Christian Lapéna

Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Union Centriste de Dieppe » ne participent pas à cette élection.

Est élu M. Christian Lapéna avec 31 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un
Centre Informatique (S.I.G.D.C.I.) – Désignation d'un nouveau délégué
titulaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (S.I.G.D.C.I.) qui regroupe les communes du Havre, de Bolbec, de Dieppe et la communauté d'agglomération havraise, a pour objet la gestion et le développement d'un centre informatique pour le traitement des problèmes de gestion des services de chaque collectivité et établissement public de coopération intercommunale adhérent.

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a élu pour siéger au Comité Syndical :

- en tant que membres titulaires : M. Lucien Lecanu et M. Jacques Boudier,

- en tant que membres suppléants : M. Daniel Verger et Mme Claire Mélé

Vu :

- Les articles L5211-7, L 5211-8 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 6 des statuts du syndicat,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant titulaire en remplacement de M. Lucien Lecanu,

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette élection.

Se déclare candidat : M. Hugues Falaize

Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Union Centriste de Dieppe » ne participent pas à cette élection.

Est élu avec 31 voix M. Hugues Falaize.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement « les Roches » -
Désignation d'un nouveau membre du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la régie à simple autonomie financière du centre « Les Roches » a pour objet la gestion du domaine « Les Roches » sis rue Gambetta à Dieppe en centre d'accueil, de formation, d'animation et d'hébergement. Cette régie œuvre au développement des échanges humains, touristiques et culturels sur le plan local, national et international, principalement par l'accueil de groupes constitués de jeunes, de classes de découvertes françaises et d'écoles britanniques et hollandaises.

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné les 12 membres du Conseil d'Exploitation, à raison de :

- 8 membres désignés en son sein par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire soit : *Mme Sabine Audigou, Mme Liliane Legras, M. Mickaël Pajot, M. François Lefebvre, Mme Vérane Legrand, Mme Céline Emo, M. Yves Bégos, Mme Jolanta Avril*

- 4 membres désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, parmi les électeurs de la commune soit *M. Pierre Farge, M. André Lavenue, Mme Valérie Touzé, M. Yves Dancel*

Vu :

- Les articles R 2221-4 à R 2221- 6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Les statuts de la régie à autonomie financière les Roches en son article 2,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal en remplacement de M. François Lefebvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Se déclare candidat : M. Daniel Verger

Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Union Centriste de Dieppe » ne participent pas au vote.

M. Daniel Verger est désigné par 31 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Association « Espace Scientifique et Technique des Ressources
Aquatiques et de la Navigation (E.S.T.R.A.N) – Désignation d'un
nouveau représentant de la Ville au Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que l'Espace Scientifique et Technique des Ressources Aquatiques et de la Navigation (E.S.T.R.A.N.), a pour objet de rassembler et de classer des documents et objets présentant un intérêt technique, scientifique ou artistique en rapport avec le milieu marin ou les activités maritimes en vue de leur conservation et leur présentation au public.

Cette association a aussi la possibilité de dispenser des formations pédagogiques ou professionnelles et d'apporter son concours à des actions de recherche et de transfert de technologie en relation avec le milieu marin.

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné deux représentants de la Ville de Dieppe pour siéger au conseil d'administration de cette association. Il s'agit de Mme Sabine Audigou et de M. Christian Lapéna.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant en remplacement de Mme Sabine Audigou,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Se déclare candidate : Mme Jocelyne Cyprien

Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Union Centriste de Dieppe » ne participent pas au vote.

Mme Jocelyne Cyprien est désignée par 31 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Association « Dieppe Scène Nationale » - Désignation d'un nouveau
représentant de la Ville au Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 31*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que l'association « Dieppe Scène Nationale » a pour objet de réaliser les objectifs et de veiller à la bonne gestion matérielle et financière de la Scène Nationale dans le cadre des missions de service public qui lui sont confiées par l'Etat et la Ville de Dieppe :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique et culturelle dans les différents domaines de la culture contemporaine,
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,
- participer dans son aire d'implantation (l'agglomération de Dieppe, le Département et la Région) à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Conformément aux articles 4 et 10 des statuts de l'association, le Conseil Municipal, par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné :

- 6 membres du Conseil Municipal pour être membres de l'Assemblée Générale, soit : Mme Sabine Audigou, Mme Béatrice Delandre, M. Hugues Falaize, M. Frédéric Eloy, Mme Jolanta Avril et Mme Vérane Legrand.
- 4 membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration, soit Mme Sabine Audigou, Mme Béatrice Delandre, M. Frédéric Eloy et Mme Vérane Legrand.

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil pour siéger au Conseil d'Administration de « Dieppe Scène Nationale » en remplacement de Mme Vérane Legrand,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Se déclare candidate : Mme Jolanta Avril

Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Union Centriste de Dieppe » ne participent pas au vote.

Mme Jolanta Avril est désignée par 31 voix.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Orientations budgétaires 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat portant sur les orientations budgétaires ainsi que les engagements pluriannuels envisagés doit avoir lieu au conseil municipal dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de disposer d'informations sur le contexte économique et réglementaire dans lequel elle évolue. Ce rapport se propose également de préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif à venir.

1. L'environnement de la collectivité

- **Le contexte législatif et réglementaire: transfert de charges et asphyxie financière des collectivités territoriales**

- La loi de finances 2009

Pour rappel, depuis la loi de finances 2008, le contrat de croissance et de solidarité a été remplacé par un contrat de stabilité, faisant ainsi disparaître dans l'indice d'évolution du périmètre du contrat la croissance du PIB prise en compte jusqu'en 2008.

Le contrat de stabilité devrait être reconduit en 2009. Mais le retour progressif à l'équilibre du Budget National, à l'horizon 2012, nécessite de contenir les évolutions de certains budgets, ce qui se traduira pour les collectivités territoriales par une réduction de l'évolution des dotations d'Etat d'environ 660 millions d'euros.

La stratégie consiste à introduire, dans le périmètre des dotations du contrat, certains crédits alloués aux collectivités, dont le FCTVA, les amendes de police et autres plus petites dotations.

Ce à quoi se sont opposés les élus locaux et, notamment, le Comité des Finances Locales, qui a adopté, avec les principales associations d'élus, un communiqué commun le 19 septembre dernier.

En outre, la DGF 2009 sera calculée à partir du montant de la DGF 2008, corrigé des indices définitifs de croissance et du PIB, inférieurs à ceux de la loi de finances 2007, soit une régularisation négative de 66 800 000 euros.

La Dotation de Solidarité Urbaine, réformée en 2005, devait progresser de 120 000 000 euros chaque année, soit une progression garantie de 5% par an, durant 5

ans, c'est-à-dire jusqu'en 2009. Le projet initial du Gouvernement introduisait une réforme structurelle de la DSU, induisant une diminution notable du nombre des communes éligibles (de 953 à 715 communes de plus de 10 000 habitants) et une diminution globale du montant réparti.

Suite à la protestation des élus, un accord a été passé avec les associations d'élus locaux. Le gouvernement a donc introduit un nouvel amendement, 156 rectifié, qui reporte à 2010 la réforme de la dotation de péréquation. Cependant la progression de l'enveloppe de 70 millions d'euros aboutit à 3 hypothèses, selon la situation des communes: 150 communes les plus pauvres voient leur DSU progresser de plus de 2%, 326 communes ont une augmentation de 2% (soit l'ancienne garantie avant 2005); 238 communes ont vu leur DSU figée, **soit pour les ¾ d'entre elles une progression en deçà des 5% garantis par la loi de Cohésion Sociale de 2005.** *Notons que Dieppe fait partie des 326 communes qui devraient voir progresser leur DSU de 2%.*

Enfin, une nouvelle dotation, sous forme de subvention sur des projets ciblés, dont la récurrence n'est pas avérée, la **Dotation de Développement Urbain** est créée, avec un montant de 50 millions d'euros. Elle s'adresse aux communes ou aux EPCI cumulant deux critères, relatifs aux quartiers défavorisés (pourcentage des habitants vivant en ZUS et niveau de revenu) et à la commune elle-même (éligibilité à la DSU et faible ressources fiscales). *Dieppe ne correspondrait pas à ces critères.*

○ La réforme de la Taxe Professionnelle

Le 11 septembre, le premier Ministre a annoncé qu'une nouvelle réforme de la TP pourrait être présentée lors d'un Conseil des Ministres en fin d'année.

Rappelons qu'après la suppression progressive, puis totale de la part salaires depuis 2003, la réforme appliquée depuis le 1^{er} janvier 2007 consiste à faire participer les collectivités territoriales dans leur ensemble au coût du dégrèvement sur le plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée.

Une nouvelle réduction, voire une suppression totale est recherchée, alors que toutes les mesures de réduction appliquées jusqu'à présent n'ont pas fait l'objet d'une évaluation quant aux résultats escomptés sur le développement économique.

La ville de Dieppe ne perçoit plus depuis 2004 (date de la création de la Communauté

d'Agglomération) le produit de TP des entreprises dieppoises. Cependant, la réforme de 2007 impacte à la fois le Conseil général de Seine Maritime, compte tenu des caractéristiques de ses bases de TP (fort taux de bases soumis au plafonnement et importance des bases de TP au sein des bases fiscales de la collectivité) et Dieppe Maritime, soit deux partenaires importants pour les projets de la ville.

- **Le contexte économique: une crise financière avec des conséquences sur l'économie réelle**

La fin de l'année 2008 a été marquée par une triple crise : crise financière, crise économique et crise immobilière, qui ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur le budget de la ville.

On peut en effet penser que les **conditions de financement** des collectivités vont être impactées. Le ralentissement économique se fait déjà sentir dans plusieurs secteurs. Ainsi, l'enquête trimestrielle de conjoncture réalisée par la CCID indiquait que 30% des entreprises sont dans une situation financière fragile et que, pour 41% d'entre elles, les carnets de commande sont peu remplis et les capacités de production sous utilisées. 15% seulement des dirigeants d'entreprise tablent sur une hausse de leur chiffre d'affaires et seuls 13% d'entre eux envisagent d'investir dans les 6 mois à venir. L'emploi subit de plein fouet les effets de cette conjoncture. Les perspectives de licenciement et le recours au chômage technique augmentent. Ceci a déjà touché des entreprises de l'agglomération, telles que LEAR, à Offranville, ou Alpine, à Dieppe.

Quant au commerce, il a connu une baisse très importante de la clientèle touristique estivale. Ainsi, 54% des commerces ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires par rapport à 2007. Cette baisse touche aussi bien les petits commerces que les grandes surfaces.

L'ensemble de ces éléments aura des répercussions sur la TP pour l'Agglomération, et donc sur ses capacités d'investissement, et des conséquences sociales qui impacteront les dépenses de la ville.

Enfin, la crise immobilière accentue ce ralentissement économique, notamment pour les entreprises du bâtiment. Elle aura, d'autre part, des répercussions sur les droits de mutation et les taxes d'urbanisme, donc sur les recettes des collectivités.

2. La situation financière de la commune

Le cabinet Territoire et Conseil, qui suit la commune depuis plusieurs années, a effectué, à notre demande, un audit financier et fiscal, qui a été communiqué au Conseil Municipal, lors de sa séance du juillet 2008. Dans le même temps, le Trésorier municipal a conduit une analyse financière. Ces deux documents convergent pour constater la grande fragilité dans laquelle se trouve la situation financière de la commune à l'issue de la précédente mandature.

- **Une fiscalité marquée par la pauvreté des bases**

Le taux de la taxe d'habitation de la ville est en 2007 de 17.60% pour une moyenne nationale de 14,48%. Il faut cependant noter qu'il est conforme à la moyenne départementale. Le taux de TH le plus élevé est celui de Sotteville-Lès-Rouen (25,52%), ceux du Havre et de Rouen sont respectivement à 19.99% et 18.63%. Le taux de Foncier bâti est élevé (38.90%), alors que la moyenne nationale est à 18.60%.

Les bases de TH et de FB par habitant sont à Dieppe bien en dessous des moyennes nationales des villes de même strate démographique:

Bases TH par habitant

Sur Dieppe	824
Moyenne nationale Villes 20 000 à 50 000 ha	1140

Bases FB par habitant

Sur Dieppe	785
Moyenne nationale Villes 20 000 à 50 000 ha	1071

- **Dégradation de la capacité d'épargne de la commune**

Durant le mandat précédent, les charges de gestion ont cru plus rapidement que les recettes, 3 années sur 6. Par ailleurs, les dépenses d'investissement qui étaient aux alentours de 9. 500.000 euros les années précédentes, ont augmenté fortement à partir de 2004 :

Dépenses d'investissement (en K euros)

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
9 392	9 511	9 283	13 483	15 509	23 457	13157

Dont station balnéaire 5458 8 683 5 552
Dont UIOM 4 432

Ces investissements lourds ont nécessité un recours à l'emprunt important, notamment en 2005 et 2006 (respectivement 9 503 863 et 11 004 825 euros). L'annuité de la dette a progressé de 2005 à 2007 de plus de 19%. Elle approche les 7 millions d'euros. En 2007, l'autofinancement a été nul et l'épargne disponible avant provisions la plus basse depuis 8 ans, plus de moitié moindre par rapport à 2001.

- **Déficit d'intégration de Dieppe Maritime**

Avec la création de la communauté d'agglomération en 2003, la Taxe Professionnelle de la ville qui s'élevait à 5 442 316 euros en 2003 a été transférée à Dieppe Maritime. Le transfert des recettes de TP n'a pas été compensé par des transferts de compétence suffisants.

Produits TP transférés	8 121 845
Charges nettes transférées	45 522

Dans le même temps, la ville perd le dynamisme des bases de TP, évaluées comme ci-après (en K euros):

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bases TP	31 995	32 763	33 590	34 113	36 004	36 621
		+2.04%	+2.5%	+1.6%	+5.5%	+1.9%
Produit TP	5 442	5 575	5 714	5 803	6 124	6 238
Compensations	3 158	3 241	3 326	3 371	3 403	3 407
TP+ Compens.	8 600	8 816	9 040	9 174	9 527	9 645
Variation	+ 620	+836	+1059	+1194	+1547	+1 665

De ce fait, les dépenses d'investissement de la ville sont plus élevées que dans la moyenne des communes intégrées dans des communautés d'agglomération. La ville assume, en fait, des dépenses d'investissement qui relèvent en fait de l'intérêt communautaire.

**Ratio des dépenses d'investissement (hors dette)
Par habitant (entre 2001 et 2007)**

Moyenne des villes Strate 20 à 50 000 ha	272euros/h
Dieppe	373 euros/h
Différence	+101 euros/h

Si Dieppe Maritime avait pris en charge la station balnéaire et l'usine d'incinération, ce chiffre aurait été ramené à **278 euros par habitant**, soit sensiblement la moyenne des villes de même strate démographique.

- **Un budget primitif 2008 en équilibre fictif**

Le budget 2008 a été voté en équilibre fictif, puisque des charges obligatoires ont été "omisées" au moment du vote du BP. Elles concernent essentiellement le personnel et les questions d'aménagement. **Ces charges non inscrites au budget correspondraient à un effort fiscal supplémentaire de 6%.**

Correction du BP 2008	
Personnel	500 000
SEMAD	286 000
ZAC Dieppe Sud	237 000
Total	1 023 000

- **Faible évolution des dotations et compensations d'Etat, et des produits des services**

Les dotations d'Etat évoluent moins vite que l'inflation. La DGF, qui représente 18% des recettes de fonctionnement, n'a évolué que de 3.67% en 5 ans, soit une moyenne annuelle de 0.73%. L'ensemble des dotations a progressé au cours de ces 5 années de 7.81% (soit 1.56% par an) en grande partie grâce à la DSU. La progression de celle-ci étant prévue à hauteur de 2%, comme indiqué plus haut, il est à craindre une quasi stagnation de ces éléments en 2009.

Les produits des services ont, quant à eux, très faiblement évolué et même diminué 2 années sur 5.

Enfin, les autres recettes ont une progression limitée, notamment du fait de la dotation de compensation versée par l'agglomération qui reste quasiment figée au montant de 2004, alors même que les recettes de TP augmentent (voir plus haut).

Evolution des recettes de fonctionnement (En K euros)				
--	--	--	--	--

	2004	2008	Evol.	%
Fiscalité	15308	16514	1206	7.87
Attrib compensation	7980	8038	58	0.7
Total fonctionnement	51901	53957	2056	3.96

3. Les orientations budgétaires pour 2009

- Les recettes

Compte tenu du contexte évoqué plus haut, les recettes émanant de l'Etat seront en **diminution réelle**. Nous devons inscrire pour la première fois une diminution de la DGF à hauteur de 0.5% (-208 975 euros), une évolution de la DSU de 2% (+43 931 euros), et une baisse des compensations de 18% (-114 798), **soit une baisse réelle évaluée à 279 842 euros**.

S'agissant de la fiscalité directe, la réévaluation annuelle des bases intégrée à la loi de finances est de 2.5%, compte tenu d'un rattrapage sur l'évolution de l'inflation, sous évaluée dans la loi de finances 2008. La stabilité ou la progression des taux sera fonction de la possibilité que nous aurons, dans le contexte économique difficile d'aujourd'hui et compte tenu du lourd passif dont nous héritons, de maîtriser les dépenses et de réorienter celles-ci en fonction des besoins générés par la mise en œuvre des nouvelles priorités municipales.

S'agissant des tarifs des services, compte tenu du taux d'inflation qui devrait dépasser 3%, une augmentation moyenne de 2% sera appliquée. Il est à noter que la loi de finances applique une évolution de 2.9% pour les tranches de l'IRPP. Une étude plus fine devra permettre au cours de l'année 2009 de redéfinir les tarifs, selon qu'ils sont ou non liés à la vie économique ou à la solidarité, et les quotients. La refonte des tarifs devra intégrer les notions de transparence, d'équité et de justice sociale.

Enfin, il est demandé aux services de porter un effort accru pour la recherches des subventions, tant en fonctionnement qu'en investissement, sans générer de dépenses supplémentaires.

- Les dépenses

Les domaines d'action prioritaires sont issus des engagements que nous avons pris avec les dieppois:

- **Faire de Dieppe un pôle de vie et d'équilibre:**

- Confirmer l'effort de participation de la ville aux syndicats mixtes du Transmanche et du Port
- Créer un nouveau quartier proche du centre ville, à vocation mixte économique et urbain, Dieppe Sud
- Renforcer le rayonnement de Dieppe Maritime, en favorisant les transferts d'activité à haute valeur ajoutée qui structurent l'agglomération; avancer dans la mise en œuvre des schémas de développement culturel et sportif de l'agglomération
- Renforcer l'attractivité des commerces et du tourisme dieppois

- Ancrer Dieppe dans l'aménagement du territoire, en préservant les services publics
 - Optimiser l'utilisation des installations sportives en lien avec les autres collectivités territoriales
- **Faire de Dieppe une ville à haute valeur humaine:**
- Développer les solidarités en refondant l'action sociale de la ville, avec une meilleure harmonisation entre les CCAS de Dieppe et de Neuville, perfectionner le service d'aide à domicile pour les personnes âgées, mieux prendre en compte la question du handicap et de la mobilité réduite de façon transversale dans le budget, pérenniser la réduction fiscale en direction des personnes handicapées et de leur famille
 - Soutenir l'école et la formation, en établissant un plan pluri annuel de rattrapage s'agissant de l'investissement dans les établissements scolaires, en veillant à créer les conditions de la réussite pour tous, par une politique de tarifs adaptés, par la pérennisation de la dotation spéciale accordée aux coopératives scolaires, et de l'aide aux études supérieures
 - Travailler à la cohésion sociale par l'effort budgétaire consenti pour le logement social et la CRU de centre ville, ainsi que pour le dossier de renouvellement urbain des quartiers de Neuville Nord et du Val Druel, dans le cadre de l'ANRU, et aller vers la création d'une régie de quartier et d'une épicerie sociale
- **Dieppe, une ville résolument écologique**
- Améliorer la vie quotidienne, la propreté de la ville, sa qualité environnementale, ce qui doit se traduire par la mise en place d'une véritable Gestion urbaine de Proximité, une pérennisation du SMUR, une organisation par quartier des équipes chargées de la propreté et une séparation entre les équipes propreté et ramassage des déchets. Cela se concrétisera par l'adoption d'un plan pluriannuel d'entretien des équipements et des voiries.
 - Le devenir de l'usine d'incinération, le bilan carbone, la maîtrise des dépenses d'énergie et de carburant seront partie intégrante du " plan climat " à élaborer.
 - Contribuer au développement durable par le développement des activités économiques, à travers la contribution apportée à l'agglomération et les actions de développement urbain

- Elaborer l'agenda 21 de la ville, en lien avec celui adopté par Dieppe Maritime; renforcer les déplacements actifs
- **Dieppe, le pouvoir en partage**
 - Favoriser la démocratie locale, l'intervention citoyenne, avoir une attention renouvelée à la vie associative, au suivi des demandes formulées par les habitants
 - Créer un budget participatif, géré par les dieppois eux-mêmes, ainsi qu'un Fonds de participation des habitants.

Le budget global

Les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter, si l'on veut pouvoir faire vivre ces priorités, l'objectif étant de *respecter l'équilibre réel du budget et de contenir au maximum la pression fiscale*. Il faudra donc regarder les réaffectations de crédit nécessaires, les actions ou projets qui ne seront pas reconduits.

D'autant que les frais de structure seront à la hausse: pour le personnel, la hausse est estimée à 4% avec l'incidence des évolutions de salaire générales et statutaires prévisibles, l'intégration des CAE dont le contrat est venu à échéance (-500 000 euros de recettes), la réintroduction des crédits "oubliés" sur le BP 2008, les mesures à prendre pour une gestion plus équitable des ressources humaines (régime indemnitaire, situation des aides à domicile, fin progressive de la précarisation). Enfin pèsera aussi l'incidence des participations pour le parking de la plage et la salle des congrès (en hausse respectivement de 336 906 et 120 000 euros), soit près de 3 points d'impôts.

Pour la dette, dont l'annuité est chiffrée à 7 447 000 euros, tous budgets confondus, elle est en forte croissance depuis 2005, du fait des investissements faits à la fin du dernier mandat et pesant sur la ville seule (station balnéaire, UIOM). Ces deux équipements ont généré une annuité globale induite de 1 261 051 euros pendant 20 ans, ce qui représente 8 points de fiscalité.

Il conviendra de renégocier la dette, avec les organismes prêteurs, afin d'offrir des marges de manœuvre pour l'avenir.

Le budget 2009 traduira, en termes financiers, les mesures à prendre pour un service public moderne

adapté à la population, ce qui implique la réorganisation des services municipaux, la mise en place d'une véritable Gestion urbaine de Proximité, la résorption de la précarité.

En ce qui concerne l'investissement, la *priorité sera donnée à la maintenance et à la vie quotidienne*. Les premières simulations intègrent un programme de travaux (y compris les dépenses induites par l'ANRU, le Contrat d'agglomération, l'aménagement de la ZAC Dieppe Sud) de 8 645 000 euros, soit environ 242 euros par habitant. Ceci ramènera le budget de la ville à une moyenne proche de celle des villes de même strate démographiques membres d'EPCI à TPU (272 euros/ha), alors que sur la période 2001-2007, la moyenne des dépenses d'investissement a été de 13 327 000 euros .

Le recours à l'emprunt qu'il convient de ne pas dépasser, pourrait être de 6 500 000 euros, en ce début de mandat, pour rattraper le retard en termes de maintenance et d'entretien du patrimoine.

Rappel de l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales:

"Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et, lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice."

Après l'expression des membres du Conseil Municipal qui souhaitent prendre part au débat, conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Grand chantier de Penly – Fonds Départemental de Taxe
Professionnelle – Répartition 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 16 décembre 2008, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2008 du Fond Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 696 650 € contre 7 741 928 € pour 2007 soit une diminution de 0,584 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

- ↳ Communes concernées : 50 % : 3 848 325 €
- ↳ Collectivités défavorisées : 50 % : 3 848 325 €

La Ville de Dieppe percevra sur la part revenant aux communes concernées un montant de 952 539,80 € correspondant au nombre de salariés Dieppois.

Considérant l'avis favorable émis par la commission municipale n°1 « *Finances, personnel, contentieux, moyens généraux, suivi des délégations de services publics*, le 19 janvier dernier,

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Salle polyvalente à usage scolaire « Pierre Curie » à Neuville – Avenant
n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet « En'Act
Architecture »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que par marché n° 05.292 notifié le 21 septembre 2005, la ville de Dieppe a confié au cabinet d'architecture « En Act Architecture » la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente à usage scolaire dans l'enceinte de l'école Pierre Curie à Neuville les Dieppe.

Le montant initial du marché s'élève à la somme de 29 100,00 € HT soit 34 803,60 € TTC pour un montant estimé de travaux de 300 000,00 € HT.

Un premier avenant a été signé le 20 novembre 2007, portant le montant du marché à la somme de 35 987,00 € HT soit 43 040,45 € TTC pour un nouveau montant estimé de travaux de 371 000,00 € HT.

Le montant total des travaux attribués, suite aux différentes commissions d'appel d'offres et aux délibérations du Conseil Municipal, s'élève à la somme de 334 439,76 € HT, ce qui ramène le montant du marché de maîtrise d'œuvre à la somme de 32 440,66 € HT soit 38 799,03 € TTC, soit une diminution de 3 546,34 € HT soit 4 241,42 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 février 2009, a donné un avis favorable à la signature de cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à intervenir avec le cabinet d'architecture « En Act Architecture ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Salle polyvalente à usage scolaire à Neuville-lès-Dieppe – Avenants aux marchés de travaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia Farge, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du chantier actuellement en cours de la salle polyvalente à usage scolaire Pierre Curie, il est proposé des aménagements et des modifications d'ouvrages, ceci afin de répondre aux besoins fonctionnels pour les usagers.

Le détail des avenants par lots est le suivant :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT INITIAL	MOINS-VALUES €H.T.	PLUS-VALUES €H.T.	ECART %
Lot 1 – Gros oeuvre	PINOLI	52 284,90	1 358,40	2 165,50	+ 1,5
Lot 2 – Charpente bois	POIX BLANC	28 873,40	0	1 078,89	+ 3,7
Lot 3 – Couverture bacs acier photovoltaïques	HARLIN	123 770,45	0	0	0
Lot 4 – Menuiserie alu métallerie	SIB VASCART	15 747,00	0	366,00	+ 2,3
Lot 5 – Menuiserie extérieure PVC	MPO fenêtres	22 347,57	0	0	0
LOT 6 – Menuiserie intérieure cloison doublage plafond	SABOT PRIEUR	29 158,80	0	8 732,70	+ 29,9
LOT 7 – Plomberie Chauffage	HARLIN	17 090,98	0	11 825,21	+ 69,2
LOT 8 – Electricité VMC	AVENEL	19 252,00	0	2 027,50	+ 10,5
LOT 9 – Sols collés	CTMC	13 685,31	0	0	0
LOT 10 – Peinture	CEPRA	12 229,35	162,90	0	-1,33 %
TOTAUX		334 439,76	1 521,30	26 195,80	+ 7,38 %

TOTAL des marchés initiaux	334 439,76 € H.T
TOTAL des plus-values	24 674,50 € H.T
TOTAL des marchés avec avenants	359 114,26 € H.T

Les modifications et besoins fonctionnels précisés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Sanitaires pour hommes et femmes accessibles handicapés suivant les normes en vigueur,
- Création d'un local de stockage de mobilier : tables, chaises et autres,
- Local technique pour l'onduleur et autres appareillages électriques,
- Modification de la porte d'entrée,
- Modification du réseau d'eau de pluie,
- Côté Nord, local ménage et rangement,

- Travaux complémentaires de réseau pour EDF à sa demande pour branchement rue Jean Puech,
- Création de réseau entre l'école et la salle polyvalente ; les fourreaux existant ne pouvant être utilisés à cause de l'oxydation.

De tout ce qui précède,

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 2 février dernier,

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale n°2 « *solidarités – habitat – démocratie participative – vie associative* », le 16 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des différents avenants aux marchés de travaux avec chacune des entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

DELIBERATION N°14

Complexe balnéaire « les Bains » - Avenant n°4 – Lot n°11 « traitement eau de mer, sauna hammam, bains bouillonnants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 38*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, expose que par délibération en date du 9 septembre 2004 la Ville de Dieppe a autorisé la SEMAD à signer un marché avec la société IMATEC - 59840 Pérenchies, pour la réalisation des travaux de traitement de l'eau de mer, du sauna hammam et des bains bouillonnants.

Ce marché s'élève à la somme de 1 085 028,61 €.

Par courrier en date du 7 janvier 2009 la société ETDE – 59118 Wambrechies, nous a informés qu'en sa qualité d'associé unique de la société IMATEC, elle a décidé la dissolution anticipée sans liquidation de sa filiale, cette opération entraînant la transmission universelle de celle-ci à ETDE au 1^{er} avril 2008.

Le présent avenant a pour objet de transférer à la société ETDE les droits et obligations nés du marché confié à la société IMATEC

Cet avenant n° 4 n'a aucune incidence financière sur le marché initial et ses précédents avenants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SEMAD, maître d'ouvrage délégué, à signer l'avenant n° 4 avec la société ETDE.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

M. Christian CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Soutien technique de la Ville de Dieppe par la mise à disposition de
moyens humains et techniques à la Communauté d'Agglomération
« Dieppe-Maritime » pour la mise en place d'un Système d'Information
Géographique (SIG) communautaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2007, la Ville de Dieppe et la Communauté l'Agglomération « Dieppe-Maritime » ont conclu une convention qui prévoit la mise à disposition de moyens, pour l'étude et la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.

Cette convention prévoit l'indemnisation de la Ville de Dieppe par Dieppe-Maritime. Chaque trimestre, « Dieppe-Maritime » rembourse à la ville de Dieppe un montant correspondant à 20% du coût de l'agent mis à disposition, augmenté des frais de structure soit 8 006,90 € annuels. Cette mise à disposition a pris fin le 31 décembre 2008.

Compte tenu du retard de la numérisation du cadastre et de l'étude qui suit pour la mise en place d'un S.I.G communautaire, la Communauté d'agglomération « Dieppe Maritime » a demandé à la Ville de Dieppe de reconduire cette convention jusqu'au 31 décembre 2009.

Les frais de mise à disposition seront de 8 807,01 € pour l'année 2009.

Considérant l'avis émis par la Commission n°1 « *Finances, personnel, contentieux, moyens généraux, suivi des délégations de services publics* »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'autoriser la signature de l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Mise en œuvre des dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités territoriales – Définition complémentaire des attributions déléguées par le Conseil Municipal au Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal dispose de la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par délibération en date du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a ainsi délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions. Il est proposé de compléter ces délégations comme suit :

- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

- d'exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L.213-3 de ce même code. La délégation sera soumise à certaines conditions fixées par le Conseil Municipal. Elle sera accordée dans le cadre des aliénations d'un montant inférieur ou égal à la somme de 1 000 000 €, dans la zone où s'exerce le droit de préemption urbain renforcé, institué par délibération du 11 septembre 2003.

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 300 000 €.

- de signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'art. L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'art. L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux divers, la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 ayant institué une participation pour voiries et réseaux sur le territoire de la commune.

Considérant l'avis rendu par la Commission n°6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », le 15 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de déléguer à Monsieur le Maire les attributions ci-dessus mentionnées,

- de confirmer que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 de ce même code,

- de préciser que la présente délégation d'attributions à M. le Maire pourra, en cas d'absence ou d'empêchement du maire (art. L.2122-17 du CGCT) être exercée par le suppléant.

M. André Gautier, au nom du groupe « Dieppe Ensemble », souhaite que soit apporté un amendement au texte soumis au vote du Conseil.

Il demande que soit supprimée la proposition de délégation portant sur la signature de la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L 332.11.2 du Code de l'urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux divers ; le groupe « Dieppe Ensemble » s'étant abstenu lors du vote de la délibération n° 32 en date du 18 décembre 2008 relative à l'institution de cette participation.

L'amendement tel que proposé par M. André Gautier est mis au vote. Cet amendement est rejeté par :

- 8 voix « pour » (groupe « Dieppe Ensemble » et groupe « Union Centriste de Dieppe ») et 31 voix « contre » (groupe des élus Communistes et Républicains – groupe « Dieppe A. Venir – groupe des élus verts de Dieppe),

Puis le texte, dans sa version initiale, est mis aux voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer l'ensemble des attributions ci-dessus mentionnées, et confirme que les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le Conseil Municipal précise que la présente délégation d'attributions pourra, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire (article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) être exercée par le suppléant.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de
Normandie (E.P.F. Normandie) sur la friche « Vinco »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'intervention d'une convention d'étude de l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur la friche « Vinco », située route de Bonne Nouvelle à Neuville-Lès-Dieppe, dans le cadre de la politique régionale de résorption des friches.

La convention prévoyait de réaliser une étude indispensable à l'évaluation des implications techniques, réglementaires et financières des différents scénarii de réutilisation possibles de cette friche industrielle d'une superficie de 3,4 hectares, ainsi que des parcelles mitoyennes compte tenu de la relative proximité de ce site avec le centre ville.

L'E.P.F. de Normandie assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude. La Ville de Dieppe participe à la moitié des dépenses de l'étude réglées par l'E.P.F. de Normandie, plafonnées à 27 500 € TTC.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier la convention afin d'y inclure une étude technique indispensable sur la pollution du site. Le financement de cette étude, estimé à un montant prévisionnel de 45 000 € TTC est réparti de la façon suivante : 30 % à la charge de la Ville, soit un montant de 13 500 € TTC ; 25% à la charge de la Région, soit un montant de 11 250 € ; et 45 % à la charge de l'E.P.F. de Normandie, sur ses fonds propres, soit 20 250 €.

Vu l'avis émis par la Commission n°6 « Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains », le jeudi 15 janvier dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver l'intervention d'une nouvelle convention d'étude de l'E.P.F. de Normandie sur la friche « Vinco », au titre de la politique de résorption des friches en Haute-Normandie,
- d'autoriser la signature de cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Dénomination du square situé au bout du quai

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que l'Association Dieppoise des Amis de la Commune de Paris de 1871 (ADACOP) souhaiterait que le petit « square » situé dans le bout du quai, aux abords de la rue du Petit Enfer et localisé sur le plan joint, porte le nom de Louise Michel (29 mai 1830 / 9 janvier 1905).

Louise Michel est l'une des figures emblématiques de la Commune de Paris. Propagandiste, garde au 61^{ème} bataillon de Montmartre, ambulancière et combattante, elle anime aussi le Club de la Révolution. Arrêtée, elle est déportée, en août 1873, en Nouvelle-Calédonie où elle y restera jusqu'en 1880.

Amnistiée, elle rentre en France par Dieppe où elle débarque Quai Henri IV, le 9 novembre 1880. Une plaque commémorative a d'ailleurs été apposée contre le mur de la Tour aux Crabes à Dieppe, le 9 novembre 2000. Elle reviendra à Dieppe, le 13 novembre 1895 par le bateau de ligne Dieppe-Newhaven.

Pendant les dix dernières années de sa vie, Louise Michel devenue une grande figure révolutionnaire et anarchiste, multiplie les conférences à Paris et en province, accompagnées d'actions militantes. Elle meurt en janvier 1905. Le matin du 21 janvier, ses funérailles drainent à Paris une foule de plusieurs milliers de personnes.

Outre cette dénomination, cette association envisage d'ériger un buste de Louise Michel au centre dudit square et d'en animer l'inauguration en partenariat avec la ville de Dieppe.

Considérant l'avis favorable émis par la commission n°6 « Urbanisme, économie, travaux, gestion des espaces urbains », le 15 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de ce lieu « Square Louise Michel » et d'autoriser l'ADACOP à implanter un buste en sa mémoire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, par 31 voix « pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts) et 8 voix « contre » (groupe « Dieppe Ensemble » et groupe « Union Centriste de Dieppe ») les propositions ci-dessus.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Salle Polyvalente Pierre Curie : Convention relative à la vente de
courant électrique à ERDF**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric Tavernier, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la construction de la salle polyvalente à usage scolaire Pierre Curie, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le versant Sud de la toiture (environ 75m² – coût 105.000 € H.T.).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du développement durable et des énergies renouvelables. L'énergie produite ne sera pas consommée sur site, mais revendue à ERDF à un prix qui sera variable et indexé sur le coût de l'énergie électrique (aujourd'hui la revente serait de 0,57 € kwh).

Intérêt de la vente de l'énergie à ERDF :

- la vente à ERDF est de 0,57 € kwh alors que l'achat à ERDF pour la ville de Dieppe et autres clients est de 0,14 € kwh,
- la production électrique des panneaux photovoltaïques ne coïncide pas exactement avec les besoins de la salle,
- le stockage d'énergie est onéreux (investissement et maintenance) d'une part, et d'autre part les batteries ont un faible rendement.

De tout ce qui précède,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec ERDF pour la vente d'énergie électrique et de percevoir les recettes correspondantes.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Station balnéaire – Installation d’un système de variation électronique de vitesse sur moteurs – accord sur la mise en œuvre d’un projet de maîtrise de la demande d’énergie – Convention avec E.D.F.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu’à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Eric Tavernier, adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie, E.D.F. a préconisé à la ville de Dieppe une solution permettant de réaliser des économies d'énergie (consommations électriques) avec le fonctionnement des moteurs des pompes de la station balnéaire.

L'opération a consisté à installer un système de variation électronique de vitesse sur les moteurs des pompes d'une puissance comprise entre 0,37 kwh et 630 kwh. Ce système qui a été installé lors de l'opération « reconstitution du complexe balnéaire », permet de faire des économies de consommation électrique à chaque démarrage des moteurs, mais aussi de prolonger la durée de vie des machines (moteurs électriques et pompes).

E.D.F. attribue à la Ville de Dieppe une contribution financière d'un montant de 700 € H.T.

De tout ce qui précède et vu l'avis favorable émis par la commission n° 6 « *Urbanisme – économie – travaux – gestion des espaces urbains* » le 15 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention à intervenir avec EDF ainsi que la facturation de la contribution financière d'un montant de 700 € H.T.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Renouvellement de la convention de partenariat avec les associations « Vélo Service » et « Dieppe à Vélo » pour les visites guidées de la Ville à Vélo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme Sabine Audigou, Conseillère municipale déléguée, expose que depuis 2004, en partenariat avec les associations “Dieppe à Vélo”(encadrement) et “Vélo Service” (prêt des vélos), le service Dieppe Ville d'art et d'histoire programme d'avril à septembre, le premier dimanche de chaque mois, des visites guidées à vélo de Dieppe et de ses environs.

Après un bilan peu satisfaisant en 2005, la Ville de Dieppe a souhaité apporter quelques modifications en 2006 : assouplissement du fonctionnement, renfort de la communication, élargissement du nombre de participants par visite, centralisation des réservations, augmentation de la fréquence et régularité des visites.

Depuis 2006, le bilan des visites à vélo effectuées s'avère, chaque année, tout à fait positif.

Par conséquent, la Ville envisage de renouveler ces visites pour l'année 2009, tout en poursuivant son effort de communication autour de la manifestation.

Vu l'avis formulé par la commission municipale n°5 “*Culture, jeunesse, animations des quartiers, saisons culturelles, sport*”, réunie le 14 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention ci-annexée et d'autoriser sa signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Renouvellement du bail commercial relatif au camping, au profit de la
SARL « Camping Vitamin »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Lucien Lecanu, Adjoint au Maire, expose que le bail commercial qui lie la Ville à la Sarl « Camping Vitamin » relatif au bien immobilier, propriété de la Ville de Dieppe sise sur la commune de Saint Aubin sur Scie, composé de 5 hectares de terrain et ses divers constructions et équipements à usage de camping-caravaning, arrive à échéance le 19 février 2009.

La Sarl « Camping Vitamin » a souhaité renouveler ledit bail.

Monsieur et Madame MORELLE et leur fils ont beaucoup investi pour remettre à niveau le camping depuis leur reprise en 2002. Le camping est passé de la catégorie « 1 étoile Loisirs » pour 152 emplacements à « 3 étoiles Loisirs » pour 161 emplacements pour une capacité d'accueil de 483 personnes (arrêté de classement de juin 2006).

Ce Camping est bien entretenu et les exploitants actuels ont des projets de développement conformes à l'évolution des normes et du marché de l'hébergement de plein air, en matière d'amélioration de l'accueil des familles avec jeunes enfants notamment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal

- de procéder au renouvellement dudit bail pour une période de 9 ans en modifiant les conditions financières du loyer :

Nouvelle détermination du loyer :

➤ part fixe : 52 000 € pour l'année 2009, révisée annuellement selon la variation du nouvel indice des loyers commerciaux (ILC)

➤ part variable : 2% du chiffre d'affaires net.

- et d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Modifications du règlement intérieur des structures de la « Petite
Enfance »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que les structures Petite Enfance disposent d'un règlement intérieur. Dans le cadre du maintien de l'ouverture d'une structure au mois d'août, il est nécessaire d'y apporter des modifications.

A cette occasion et suite au dialogue établi lors des conseils de crèche entre les délégués de parents et la municipalité, et afin de mieux répondre au questionnement et aux souhaits des familles, un certain nombre de modifications sont envisagées.

Les modifications du règlement intérieur concernent :

1 – l'ouverture au mois d'août :

« Au mois d'août, le « Bateau Jaune » (rue de la Rade) sera ouvert, soit 20 places réservées en priorité aux enfants ayant déjà un contrat.

« **Les congés** : 5 semaines de congés annuels déductibles seront réparties comme suit :

> 1 semaine entre le 25 décembre et le 1er janvier.

> 4 semaines fractionnables à répartir sur les mois de juillet et août (dérogation possible sur demande écrite et justifiée) ».

2 – les modifications de contrat :

Pour prendre en compte le changement de fonctionnement de la CAF, (mise à jour des revenus par années civiles), les contrats seront recalculés chaque année à compter du 1er février.

Pour répondre à de nombreuses demandes, de nouvelles possibilités sont offertes concernant la durée des contrats, il est désormais possible d'établir des contrats de 7 h et de 8 h.

« Les absences déductibles pour maladie sont portées de 10 jours à 15 jours par an. »

3 – Le Carnet de santé :

Suite à la demande du Docteur Gauthé Médecin responsable de santé du Conseil Général : « le carnet de santé doit être en permanence dans le sac, sous enveloppe cachetée, avec la mention « Confidentiel, secret médical ».

4 – Nouvelle rédaction de paragraphe pour une meilleure lisibilité du règlement :

1 - Accueil occasionnel :

« Seront déduites les fermetures exceptionnelles et les hospitalisations justifiées par un certificat médical ».

2 – Conseils de crèches :

« Les Conseils de Crèche se réunissent deux fois par an pour chaque structure. Ils sont l'occasion d'un dialogue entre les familles et la municipalité. Ces rencontres permettent une meilleure compréhension mutuelle et un meilleur ajustement aux besoins exprimés par le biais des représentants des parents.

Ils sont composés de :

- l'Adjoint au Maire chargé de la Petite Enfance
- du Directeur des structures Petite Enfance
- du Directeur de la structure concernée
- d'un ou deux délégués des familles.

Les élections des parents délégués ont lieu une fois par an, au début du 4ème trimestre de l'année civile ».

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale n°2 « *solidarités – habitat – démocratie participative – vie associative* », le 16 janvier dernier,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les nouvelles modifications du règlement intérieur des structures de la Petite Enfance.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

**Convention Ville de Dieppe / Caisse d'Allocations Familiales pour les
équipements d'accueil « Petite Enfance » - avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose que par convention signée le 2 juillet 2007, la CAF s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement des structures « Petite Enfance » de la Ville de Dieppe sous forme de « Prestation de service ».

Selon les termes de cette convention, la CAF verse des acomptes mensuellement au vu des états de présence fournis par la Ville. Ces acomptes sont plafonnés à hauteur de 70 % du dernier exercice liquidé.

Par courrier en date du 15 octobre 2008, la CAF propose un avenant 1 à la convention du 2 juillet 2007 qui lui permettra de régler des acomptes sur la Prestation de Service à hauteur de 90 % et non plus de 70 % du dernier exercice.

Considérant l'avis favorable émis par la commission municipale n°2 « *Solidarités, habitat – démocratie participative – vie associative* », le 25 novembre 2008,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des avenants à intervenir à cet effet, pour les six structures « Petite Enfance » de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Convention de partenariat avec le Football Club Dieppois – Mise à disposition d'un éducateur sportif

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry Levasseur, Adjoint au Maire, expose que dans le but de favoriser la pratique et l'animation sportive sur le territoire communal, et plus particulièrement dans les quartiers, il a été élaboré un partenariat entre la ville de DIEPPE et le Football Club Dieppois (FCD).

Dans le cadre de ce partenariat, le F.C.D. s'engage à mettre à disposition un éducateur sportif, à raison de 6 heures hebdomadaires sur 47 semaines, soit un total de 282 heures. Les temps de mise à disposition effective porteront par nature sur les jours et périodes de congés scolaires. Les opérations concernées sont le Contrat Educatif Local, « Bouge ton été », « Ticket Sport », la « Corrida de Dieppe, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Fête du Sport, les Assises du Sport, ainsi que les animations au travers des projets d'école.

Durant cette mise à disposition, l'éducateur sportif du FCD sera placé sous l'autorité du responsable du service Animations des Sports de la ville de Dieppe.

En contrepartie, la Ville de Dieppe met à disposition du Club les installations sportives nécessaires aux entraînements et compétitions, conformément à la programmation établie et validée en juin de chaque année.

La convention est conclue jusqu'au 1^{er} décembre 2009 et sera renouvelable par tacite reconduction par période identique, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois avant l'échéance.

Considérant l'avis émis par la commission municipale n°5 « Culture, jeunesse, animations des quartiers, saisons culturelles, sport », réunie le 14 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la convention soumise et d'autoriser sa signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

DELIBERATION N°26

<p align="center">Convention de partenariat avec l'association « Varenne plein air » pour la mise à disposition de matériel pédagogique</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Thierry Levasseur, Adjoint au Maire, expose qu'afin de promouvoir les activités physiques et de faire découvrir de nouvelles pratiques sportives aux enfants dieppois, dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports et de l'opération « Ticket Sport », il est proposé de mettre à disposition de l'association « Varenne Plein Air », le matériel pédagogique suivant :

- 10 kayaks polo
- 10 pagaies
- 8 casques
- 10 jupes
- 10 gonfles
- 4 gilets
- 2 buts

Ce matériel sera utilisé dans le cadre des activités de la base de la Varenne et plus spécifiquement pour l'initiation et la découverte du kayak polo.

En contrepartie, l'association « Varenne Plein Air » accueillera le secteur animations des sports, dans le cadre de stages de pleine nature, durant les périodes de vacances suivantes :

- vacances d'hiver (février),
- vacances de Pâques,
- vacances d'été (juillet / août)
- vacances de la Toussaint.

Les activités proposées seront : la voile, le kayak, l'escalade, le tir à l'arc et le V.T.T.

La convention correspondante sera conclue pour une durée de trois ans et prendra fin le 31 décembre 2011.

Vu l'avis émis par la commission n°5 « *Culture, jeunesse, animations des quartiers, saisons culturelles, sport* », réunie le 14 janvier dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la convention à intervenir à cet effet et d'autoriser sa signature.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

**Fixation du taux unitaire des vacances funéraires – avis du Conseil
Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (jusqu'à la question n° 11), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric, M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien, Mme SANOKO DIOLOGENT Barkissa à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°12), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, en son article 5, a modifié la première partie du premier alinéa de l'article L 2213-15 du Code des collectivités territoriales de la façon suivante :

« Les opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le Maire après avis du conseil municipal, est compris entre 20 et 25 €. Ces vacations sont versées à la recette municipale ».

Le montant actuel des vacations de police est de 12,20 €

L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité avant de fixer le montant unitaire des vacations funéraires lequel doit désormais s'établir entre 20 € et 25 €.

Il est envisagé de fixer ce taux unitaire des vacations funéraire à 20 €.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition tarifaire.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.